

/ES.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-307 du 31 Juillet 1986

portant nomination du Camarade
Grégoire Gilbert GBENOU en qualité
de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la loi N° 86-10 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin ;

D E C R E T :

Article 1er.- Le Camarade Grégoire Gilbert GBENOU est nommé Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 31 Juillet 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances et de l'Economie



Hospice ANTONIO.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/RRPB 4 SGCEN 4 ANR 4 CPC 4 PPC 2 Gde Chanc.
4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 14 CEAP 6 EMG des FAP 2 CAB/MIL 2 DAFA/
MDFAP 2 DCCT 2 IGE 4 BN-UNB--FASJEP-DLC-DPE 10 DI 2 DFCEP 2 DSOU-DB 4
DCF 2 INAE 2 ONEPI 2 INTERESSE 1 JORPB 1.-